

1er avril 2015

## **Rapport d'orientation pour 2015**

Les actions pour la meilleure prise en compte possible des besoins des personnes handicapées seront poursuivies et élargies.

Notre Union départementale continuera notamment ses actions de communication, de rencontres, d'études et de formation en réponses aux problèmes posés et aux demandes de ses adhérents.

Elle développera enfin des actions spécifiques pour accompagner certaines évolutions notamment sur la structuration de notre mouvement et sur l'accessibilité. Sur ce dernier point un des axes privilégiera l'autoreprésentation des personnes handicapées mentales au sein de l'association «Nous Aussi ».

### **1 - la poursuite et l'amélioration des activités de communication**

Tout d'abord :

- a) La finalisation de notre nouveau site internet largement engagée en 2014 et sa mise en ligne publique sera effective au mois de mars.
- b) la publication des revues semestrielles, toujours avec un dossier thématique sur 4 pages mais avec une diffusion papier réduite à 1600 exemplaires.

Parallèlement la revue sera diffusée par internet avec la possibilité d'y développer de nouvelles fonctionnalités (édition, utilisation de

liens.....). Elle sera également en ligne au travers de notre site avec accès à un historique.

- c) la mise à jour du document « 4 pages- nos établissements » sous forme papier et sur le site.

## **2 - l'organisation de séminaires**

- a) les journées de sensibilisation à la méthode « facile à lire, facile à comprendre » seront poursuivies en fonction des demandes.

L'objectif étant de produire des documents écrits avec cette méthode dans les associations et dans les établissements afin d'élargir l'accessibilité des personnes handicapées mentales aux écrits. L'enjeu est de dépasser 100 personnes sensibilisées (personnes handicapées, parents, professionnels) afin de garantir le succès du déploiement.

- b) Un séminaire pourra également être organisé avec l'Unapei pour les parents autour du thème de l'accompagnement du vieillissement de leurs enfants (projet de vie, solutions d'hébergement, protection juridique, revenus .....)
- c) Si possible un autre séminaire sera aussi envisagé autour de l'avancement du processus de scolarisation dans les établissements médico-sociaux et de la mise en place de partenariats avec l'Education Nationale.

## **3 – la réalisation d'études**

- a) - organisation d'une étude sur l'orientation des jeunes à la sortie d'IMPRO par enquête auprès de nos établissements.
- b) Interviews des différentes catégories d'établissements pour faire le point sur la prise en compte de la santé, de l'accès aux soins médicaux et des

projets d'amélioration. La diffusion des préconisations du livre blanc sur la santé sera aussi réalisée à cette occasion.

- c) Enquête par sondage des supports d'information Udapei94 utilisés dans les associations et dans leurs établissements

#### **4 – la participation à des actions d'amélioration de l'accessibilité**

- a) Nous continuerons à participer à toutes les initiatives communales ou départementales dans le cadre des journées handicap ou à d'autres occasions et nous nous associerons aux initiatives de notre Union Régionale.
- b) Développement de l'autoreprésentation. Après la création d'une délégation de « Nous Aussi » début 2014 à partir de l'ESAT de Polangis, l'intérêt d'en créer de nouvelles est évident au regard des résultats très positifs constatés. Nous projetons donc d'en créer deux nouvelles en 2015 dans d'autres établissements.

Cette action s'appuie aussi sur la mise en place de la plateforme « mes idées aussi » par le Conseil Général.

#### **6 - accompagner les évolutions de nos structures associatives avec le souci d'une gouvernance**

L'Udapei 94 est garante de relations équilibrées et de qualité entre les différentes associations afin de conserver une image forte et cohérente pour notre mouvement.

Elle se préoccupe également des évolutions indispensables dans le contexte actuel, notamment pour l'articulation des valeurs familiales de notre mouvement avec notre responsabilité dans la gestion des établissements, cela dans le respect des principes de gouvernance.